

vateurs. Ils ont porté plus que leur part du fardeau durant les années de guerre; on leur demande encore de produire de plus en plus et pourtant on ne songe guère à eux dans la réglementation des prix.

Le ministre des Finances (M. Ilsley) a déclaré que le meilleur moyen de prévenir une crise était d'accélérer la production. Or, le Gouvernement actuel n'a perdu aucune occasion de décourager les producteurs.

C'est ainsi qu'on a eu tort sur toute la ligne en fixant un prix maximum de la viande. J'ai demandé au gouvernement il y a trois ans de hausser le prix du bœuf de 2c. la livre à l'avantage du cultivateur et de le laisser au même point quant au consommateur. Eût-on suivi mon conseil, le marché clandestin n'aurait pas fait tant de ravages. Il y avait un écart trop grand entre le prix versé au cultivateur pour sa viande et le prix exigé du consommateur. Au moment de l'établissement du plafond, j'ai prévenu le Gouvernement que cet écart de 7c. la livre était, au bas mot, de 2c. trop élevé et que le marché clandestin ferait son apparition dès qu'il y aurait disette de viande. En effet, un écart de 7c. la livre rapportait au détaillant, sur une carcasse de bœuf de 500 livres, un bénéfice net de \$35, ce qui est beaucoup trop, si l'on tient compte du prix versé au cultivateur. Ainsi, un bouvillon de 1,000 livres ne rapporte que \$100 à celui qui a dû prendre soin de cet animal pendant au moins deux ans et demi. Dans le cas du détaillant, il n'a qu'à dépecer et à vendre cette viande qui lui vaut, parfois dans l'espace de deux heures, un bénéfice de \$35. Si l'on avait relevé le plafond de 2c. la livre, le détaillant aurait réalisé un bénéfice de \$25 au lieu de \$35 et aurait été dispensé de payer \$10 au grossiste en plus du plafond pour garnir son étal. De même, le cultivateur aurait reçu \$10 de plus dans ses ventes de bêtes à cornes, le consommateur aurait pu s'acheter de la viande au même prix qu'il paye présentement. Au lieu de cela, le pays a eu le plus grand marché clandestin de ses annales. C'est devenu une farce.

Le Gouvernement a établi plusieurs commissions de régie, et le cultivateur doit se procurer un permis pour à peu près tout ce qu'il désire accomplir dans l'exploitation de sa ferme. Il lui faut un permis d'abattage, même pour abattre ses propres bêtes; s'il a de la chance, on fixe le nombre d'animaux qu'il peut abattre par mois de deux à dix pour les porcs, et pourtant des détenteurs de permis se sont vantés d'en avoir abattu plus de deux cents par mois. Quel est le rôle de la commission de régie? Celui qui s'efforce de se conformer au règlement subit un désavantage par rapport à l'autre qui n'a cure des

règlements officiels, des ordonnances ou des commissions de régie. Cette situation a causé plus de mécontentement et d'agitation chez les cultivateurs que toute autre chose. Les commissions nous disent que ces restrictions sont imposées afin que nous consommions moins de viande ici et que nous puissions en expédier davantage à l'Angleterre. J'affirme que nous consommons au pays plus de viande aujourd'hui que nous n'en avons consommé à toute autre époque par le passé et qu'une bonne partie de cette viande se vend de 3 à 12c. la livre au-dessus du plafond; mais on demande au cultivateur de ne pas vendre plus cher.

Il y a ensuite la question du lait. Il y a quelques semaines, les cultivateurs de l'Ontario ont prié le Gouvernement d'augmenter le prix de ce produit. Quelle a été la réponse? Voici une denrée qui possède une plus grande valeur alimentaire que n'importe quel autre produit, à prix égal. Comparons le lait aux boissons gazeuses qui n'ont à peu près aucune valeur alimentaire. Une pinte, soit 40 onces de lait, se vend 12c.; 40 onces de boisson gazeuse se vendent 28c. Je suis convaincu que le Gouvernement maintient le prix du lait trop bas, ou qu'il permet à l'autre produit de se vendre à un prix beaucoup trop élevé. Je prie le Gouvernement de fixer le prix du lait de façon à assurer au cultivateur un bénéfice raisonnable sur son placement et un juste salaire pour son travail. Dans ce cas, comme dans celui du plafond de la viande, la régie des prix s'est faite au détriment de la classe agricole.

Une autre catégorie de gens qui méritent quelque considération sont les maraîchers. Ils travaillent dur pendant de longues heures afin de répondre aux besoins des consommateurs et, dans bien des cas, ils ont à peine eu le temps d'écouler leurs légumes que des produits importés apparaissent sur le marché, leurs excédents restant invendus. Je pris le Gouvernement d'examiner sérieusement cette question et de restreindre les importations pendant de plus longues périodes chaque année.

Autre observation. A mon sens, la perception de l'impôt sur le revenu se fait au détriment du cultivateur. Celui-ci remplit sa formule d'impôt et l'adresse au bureau du fisc, où on le convoque pour lui dire que son compte de dépenses d'alimentation animale est mal établi ou qu'il a gaspillé sa provende. Le fonctionnaire qui lui tient ce langage ne sait peut-être même pas que le bacon qu'il a pris au petit déjeuner provient du porc. Que connaît-il à l'alimentation animale? Rares sont les cultivateurs qui gaspillent la provende. Dans certains cas, le fisc a établi à \$125 la nourriture, provenant de la